

lue la première fois, 17. Lue une seconde fois, 46. Amendée, *ibid.* Passée par l'Administrateur et le Conseil, 60.

- 7. Pour continuer un certain Acte y mentionné ; (qui pourvoit à un fonds pour les Emigrés Malades,) lue la première fois, 16. Lue une seconde fois, 45. Motion—Qu'il ne soit pas procédé ultérieurement sur cette Ordonnance, *négligée*, 40. Amendée, 41, 42. Lue la troisième fois et passée, sous un nouveau titre, par l'Administrateur et le Conseil, 51.
- 8. Pour continuer un certain Acte y mentionné; (Recouvrement des Gages des Matelots,) lue la première fois, 16. Lue une seconde fois, 19. Amendée, 42, 43. Lue la troisième fois et passée, sous un nouveau titre, par l'Administrateur et le Conseil, 52.
- 9. Pour continuer un certain Acte, y mentionné ; (Etablissant les dommages sur les Lettres de Change protestées,) lue la première fois, 16. Lue une seconde fois, et amendée, 47. Passée, sous un nouveau titre, par l'Administrateur et le Conseil, 54.
- 10. Autorisant le remboursement sur les Deniers entre les mains du Receveur Général de cette Province, de certaines sommes avancées du Trésor Impérial ; lue la première fois, 16. Lue une seconde fois, 19. Amendée, 44, 45. Passée par l'Administrateur et le Conseil, 60.
- 11. Pour autoriser la nomination de Commissaires pour faire enquête sur les réclamations de certains habitans loyaux de cette Province, pour pertes essuyées par eux pendant la Rébellion récente et dénaturée ; lue la première fois, 16. Lue la seconde fois, 19. Amendée, 44. Passée par l'Administrateur et le Conseil, 53.
- 12. Pour pourvoir au paiement des Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, depuis le premier jour d'Avril 1837, jusqu'au dixième jour d'Avril 1838 ; lue la première fois, 49. Lue une seconde fois, et amendée, 54. Passée par l'Administrateur et le Conseil, 61.
- 13. Pour continuer certains Actes relatifs au district de Saint François ; lue la première fois, 49. Lue une seconde fois, 54. Amendée, 56, 57. Passée, sous un nouveau Titre, par l'Administrateur et le Conseil, 61.
- 14. Pour établir un système efficace de Police dans le District de Québec ; lue la première fois, 58. Lue la seconde fois, 65. Prise en considération, 66. La considération ultérieure remise, 91.